

ATTESTATION DE CONTRÔLE/D'INSPECTION PERIODIQUE/ENTRETIEN BRÛLEUR UNE ALLURE/DEUX

Date du contrôle : 9/9/25

ENTREPRISE	PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSTALLATION TECHNIQUE
nom: SRL ALEXANDRE-TAFFAREL rue et numéro: Rue du Commerce, 84 - 5590 Ciney code postal - commune: 5580 Ciney tél.: gsm: TEL: 083/21.31.11 email: FAX: 083/68.90.62 numéro d'entreprise: TVA: BE 0475-338-897	nom de la personne: [REDACTED] entreprise (si pertinent): [REDACTED] rue et numéro: rue des bouleaux 31 code postal - commune: 5580 Namur sur lesse tél.: gsm: email: Localisation du générateur si différente:

TYPE DE TRAVAUX

Inspection périodique
 1^{er} contrôle de mise en conformité
 2^{ème} contrôle de mise en conformité
 Contrôle en vue d'une remise en fonctionnement
 Contrôle dans le cadre d'une procédure de réception

COMBUSTIBLE
(si multi combustible, mentionner les différents combustibles)

Liquide Gasoil chauffage Gasoil ch. extra
 Combustible résiduel
 Autre:
 Gazeux: Gaz naturel Propane
 Butane Biogaz
 Autre:

GÉNÉRATEUR DE CHALEUR	BRÛLEUR
Nb de générateurs dans le local de chauffe: <u>1</u> Identification du générateur (si plusieurs): <u>1</u> Monté en *: <input checked="" type="checkbox"/> B <u>23</u> <input type="checkbox"/> C Type unit: <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Plaque signalétique: <input checked="" type="checkbox"/> présent <input type="checkbox"/> absent Marque: <u>VESTIMAN</u> Type: <u>VITOPEND 100</u> Puissance nominale (kW): <u>18</u> Année de fabrication (1): <u>2015</u> Générateur à condensation: <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non N° serie: <u>719 995 35</u>	<input type="checkbox"/> non-prémix <input type="checkbox"/> prémix (9) <input checked="" type="checkbox"/> à air pulsé (séparable) <input checked="" type="checkbox"/> 1 allure <input type="checkbox"/> 2 allures <input type="checkbox"/> modulant Si d'application Plaque signalétique: <input type="checkbox"/> présent <input type="checkbox"/> absent Marque: <u>VESTIMAN</u> Type: <u>VEK1-1</u> Débit: <u>1.7</u> (kg/h ou l/h ou m³/h) Année de fabrication (1): <u>2015</u> N° serie: <u>755 127 35</u>

INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL

Fluide caloporteur: Eau
 Vapeur basse pression
 Huile thermique

Production chaleur: Chauffage
 ECS
 Chauffage + ECS

INTRODUCTION DE LA DEMANDE INITIALE DE PERMIS D'URBANISME:

Avant le 29/05/2009
 A partir du 29/05/2009

Réponse à la question précédente déduite:
 De l'estimation de l'âge du bâtiment sur base de son observation
 D'informations orales transmises par l'utilisateur / le propriétaire
 De la présentation de la demande initiale de permis d'urbanisme ou du permis d'urbanisme par l'utilisateur/le propriétaire

CONTRÔLES

1. ORIFICES DE MESURE (2)
 Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure?
 OUI NON
 Si réponse = « NON » (= doit être équipé d'orifices)
 Présent et conforme
 Présent et non conforme
 Absent et techniquement non réalisable
 Remarque - Cause de non conformité:

2. VÉRIFICATION DU GÉNÉRATEUR DE CHALEUR	OUI	NON	SANS OBJET
L'état général du générateur de chaleur est-il en ordre?	/		
Les dispositifs de sécurité sont-ils en ordre?	/		
Remarques :			

3. MESURES Application = 1: combustible liquide - 2: combustible gazeux

	Unité	Application	Mesures avant l'entretien		Mesures finales		Exigences	Conformité	
			Allure 1	Allure 2 *(100%)	Allure 1	Allure 2 *(100%)		OK	NOK
Température d'eau (4)	°C	1-2			60				
Gicleur: marque/type	/	1			f?				
Gicleur: débit	USG/h	1			0.55				
Gicleur: angle	°	1			60-58				
Pression pompe	bar	1			13				
Pression gaz statique	mbar	2							
Pression gaz dynamique	mbar	2							
Pression gaz brûleur	mbar	2							
Pression cheminée (10)	Pa	1-2			-7				
Indice fumée	Bacharach	1			0				
Teneur en O ₂	%	1-2			3.8				
Teneur en CO ₂	%	1-2			12.55				
Teneur en CO	mg/kWh	1-2			20				
Temp. des gaz de combustion (t ₁)	°C	1-2			139.0				
Temp. de l'air comburant (t ₂)	°C	1-2			21.8				
Température nette (t ₁ - t ₂)	°C	1-2			117.2				
Rendement de combustion (Hi)	%	1-2			89.8				

(*) ATTENTION: Si un brûleur à 2 allures ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) à la puissance nominale pour permettre la mesure, mettre une croix ici et effectuer uniquement la mesure à la puissance nominale.

**D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR - COMBUSTIBLE GAZEUX/LIQUIDE
MUNICIPALITÉS - RÉGION WALLONNE**

4 LOCAL DE CHAUFFE - AMENÉE D'AIR - ÉVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION (5)

Conformité de la ventilation basse?
 Conformité de la ventilation haute?
 Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion?
 Présence anormale de condensation dans les conduits d'évacuation des fumées? (si pas à condensation)
 En cas de non-conformité → causes de non-conformité et actions à entreprendre:

Vi. 12 testo 320
 03063729/B

09.09.2024 10:02:22

Combustible Fioul dom
 O2 réf 3.0 %
 CO2Max: 15.2 %

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (6)

L'ensemble générateur de chaleur - local de chauffe - dispositif de ventilation - dispositif d'évacuation des gaz de com

OUI. Remarques *filtre mgout*
 NON. Remarques

Combustion

134.0 °C	T fumées
3.8 %	Oxygène
12.45 %	CO2
20 mg/kWh	CO Hi
18 ppm	CO non-dilué
21.8 °C	T comburant
112.2 °C	Temp. nette
94.8 %	η Hi
-7 Pa	Tirage
1.22	Excès d'air
49.4 °C	Point rosée

Réalisation d'un diagnostic approfondi dans le cadre d'une inspection périodique (si P_{nom} > 20 kW)

A. Un rapport de diagnostic approfondi est-il présent ? (en présence de plusieurs rapports, considérer le plus récent)

Si réponse = « OUI » → Passer au point B.
 Si réponse = « NON » → Passer au point C.

B. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisé depuis la date du rapport de diagnostic le plus récent ?

Si réponse = « OUI » → Passer au point D.
 Si réponse = « NON » → L'installation est déclarée en ordre de diagnostic jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**

C. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée après le 30 avril 2015 ? OUI NON

Si réponse = « OUI » → Passer au point D.
 Si réponse = « NON » → Passer au point E.

D. Y a-t-il au moins 2 ans que les modifications ont été réalisées ? OUI NON

Si réponse = « OUI » → Effectuer un diagnostic et l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**
 Si réponse = « NON » → Attendre le 1er contrôle périodique après ces 2 ans pour faire réaliser le diagnostic. L'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**

E. Le diagnostic a-t-il déjà été reporté ? OUI NON

Si réponse = « OUI » → Effectuer le diagnostic. Dans ce cas, l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**
 Si réponse = « NON » → Effectuer un diagnostic. Dans le cas où le diagnostic ne serait pas faisable, il est toléré de le reporter une seule fois. Il devra alors être réalisé lors du prochain contrôle périodique. Note: Un seul report est admis. **Sortie du tableau**

Inspection périodique du système de régulation et de la (des) pompe(s) de circulation

Vérification à effectuer sur la (les) pompe(s) de circulation du(des) circuit(s) de chauffage, facultativement sur les autres pompes (ECS,...).

Inspection du système de contrôle	Si inexistant, cocher cette case <input type="checkbox"/>	Inspection de la (des) pompe(s) de circulation
La régulation fonctionne-t-elle en mode automatique ou manuel?	<input type="checkbox"/> AUTO <input type="checkbox"/> MAN ^(a)	Existe-t-il des indices de dysfonctionnement de la (des) pompe(s) de circulation du circuit chauffage (p. ex. : bruit anormal)? <input type="checkbox"/> OUI ^(a) <input type="checkbox"/> NON Si oui, préciser _____
Le thermostat d'ambiance fonctionne-t-il (pas de code d'erreur,...)?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
L'horloge (si présente) est-elle correctement réglée?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Remarques: _____
Le chauffage est-il programmé pour fonctionner en mode réduit durant la nuit?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ^(b)	

(a) Si mode manuelle, inciter l'utilisateur à passer en mode automatique.
 (b) Proposer à l'utilisateur de réduire la consigne de température nocturne.
 (c) Dans ce cas inviter le client à faire diagnostiquer plus précisément la pompe afin d'évaluer le risque de surconsommation ou de panne.

PROCHAINES INTERVENTIONS (7)

Inspection périodique réglementaire à réaliser entre le 9/9/25 et le 9/12/25
 En cas de non-conformité sans mise à l'arrêt, au plus tard le: _____
 De contrôle en vue d'une remise en fonctionnement après mise en conformité
 L'entretien (conseillé) au plus tard le 9/12/25
 De diagnostic approfondi dans le cadre de l'inspection réglementaire, à réaliser entre le _____ et le _____

Attestation de contrôle périodique/d'un générateur de chaleur établi par: Nom: _____ <input type="checkbox"/> Technicien agréé <input checked="" type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> GI <input type="checkbox"/> GII N° d'agrément: <u>D'Anastasio TL 6262</u> Signature:	Attestation de contrôle périodique/d'un générateur de chaleur reçue par: Nom: _____ Qualité: _____ Signature:
---	--

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.

6790_1082021_Wal
 Chauffage: Bric-Cli - Afin de ce document ne peut être copié ou reproduit, dans son ensemble ou en partie, sans accord écrit préalable de Bric-Cli, Rue de la Fosse 12, 1070 Bruxelles.